

**RAPPORT N° 98/6-09**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**RHI MONTAGNE**

(études de réalisation et de restructuration du quartier de Saint-Bernard)

**VALIDATION DE L'APPEL D'OFFRES**

**AUTORISATION A LA SODIAC POUR SIGNER DES MARCHES  
ET LANCER UNE PROCEDURE DE MARCHE NEGOCIE POUR LE LOT 3**

Par Convention de Mandat en date du 22 avril 1998, la Ville de Saint-Denis a confié à la SODIAC les études de faisabilité de la RHI Montagne et de restructuration du quartier de Saint-Bernard.

Ces études ont pour objet :

1. le recensement sur le Plateau de La Montagne des poches d'habitat insalubre, avec diagnostic social, bâti, VRD ;
2. le recensement des zones à risques (glissement de terrain),
3. la réalisation d'une étude de faisabilité ;
4. la réalisation d'une étude préopérationnelle permettant la rédaction d'un rapport au CIV (Comité Interministériel de la Ville) ;
5. L'émergence d'un développement touristique et économique portés au mieux par les habitants du quartier.

L'enveloppe prévisionnelle était de 709 000 FHT (option comprise).

Pour l'exécution de cette prestation, la SODIAC a organisé la consultation de Bureaux d'Etudes sur la base des prescriptions de la Convention de Mandat.

L'appel d'offres a été envoyé à la publication 17 et publié le 18 juillet 1998.

Les offres ont été remises en totalité avant le 24 août 1998 à 16 heures.

La Commission Appels d'Offres s'est réunie :

## RAPPORT N° 98/6-09

- \* le 4 septembre 1998 pour l'ouverture de la première enveloppe ;
- \* le 18 septembre 1998, pour la désignation des Bureaux d'Etudes pour les Lots VRD, études de sols, urbanisme et paysage, cartographie, avec demande de renseignements complémentaires sur le Lot socio-éco / bâti, et déclaration d'infructuosité du Lot assainissement autonome ;
- \* le 25 septembre 1998, pour la désignation du Bureau d'Etudes pour le Lot socio-éco / bâti.

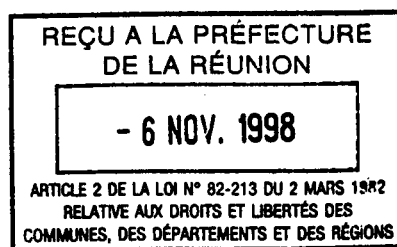
Je vous demande :

1. d'acter la procédure d'appel d'offres initiée par la SODIAC conformément à la Convention de Mandat et au Code des Marchés Publics ;
2. d'acter les décisions de la Commission Appels d'Offres réunies les 4, 18 et 25 septembre 1998 ;
3. d'autoriser la SODIAC à signer les différents marchés d'études à intervenir pour un montant global de 566 200 F HT.

Numéro du Lot	Objet	Nom du BET	Montant HT
Lot 1	VRD, Basse Tension	CST	109 800 F
Lot 2	Etudes de sols, zones à risques	BRGM	132 000 F
Lot 3	Assainissement autonome		<i>RESULTAT INFRUCTUEUX (procédure de marché négocié à lancer)</i>
Lot 4	Urbanisme paysage	BETURE	90 400 F
Lot 5	Socio-éco / bâti	RéA	195 000 F
Lot 6 base	Cartographie	CST	39 000 F
Lot 6 options	SIG (système d'information géographique)		<i>LOT ABANDONNE (prestations trop coûteuses)</i>

4. d'autoriser la SODIAC à lancer un marché négocié pour le Lot «Assainissement Autonome» et à signer ledit marché.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 98/6-09  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 30 octobre 1998**

**OBJET**

**RHI MONTAGNE**

(études de réalisation et de restructuration du quartier de Saint-Bernard)

**VALIDATION DE L'APPEL D'OFFRES**

**AUTORISATION A LA SODIAC POUR SIGNER DES MARCHES  
ET LANCER UNE PROCEDURE DE MARCHÉ NEGOCIE POUR LE LOT 3**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Convention de Mandat d'Etudes entre la Commune de Saint-Denis et la SODIAC datée du et reçue en Préfecture le 22 avril 1998 ;

Vu les décisions de la Commission Appels d'Offres réunie les 4, 18 et 25 septembre 1998 ;

Sur le RAPPORT N° 98/6-09 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-François HOAREAU, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(4 abstentions, dont 1 vote par procuration)**

**ARTICLE 1**

Prend acte de l'appel d'offres lancé en six Lots par la SODIAC Mandataire de l'opération de RHI Montagne.

## DELIBERATION N° 98/6-09

### ARTICLE 2

Prend acte du choix de la Commission Appels d'Offres.

### ARTICLE 3

Dit que les Bureaux d'Etudes suivants ont été retenus.

Numéro du Lot	Objet	Nom du BET	Montant HT
Lot 1	VRD, Basse Tension	CST	109 800 F
Lot 2	Etudes de sols, zones à risques	BRGM	132 000 F
Lot 3	Assainissement autonome		<i>RESULTAT INFRUCTUEUX (procédure de marché négocié à lancer)</i>
Lot 4	Urbanisme paysage	BETURE	90 400 F
Lot 5	Socio-éco / bâti	RéA	195 000 F
Lot 6 base	Cartographie	CST	39 000 F
Lot 6 options	SIG (système d'information géographique)		<i>LOT ABANDONNE (prestations trop coûteuses)</i>

### ARTICLE 4

Constate que le montant total du marché s'élève à la somme de 566 200 F (hors le Lot 3 déclaré infructueux).

### ARTICLE 5

Autorise le Directeur Général de la SODIAC à signer les actes d'engagement correspondants, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

### ARTICLE 6

Autorise le Directeur Général de la SODIAC à lancer une procédure de marché négocié pour le Lot 3 «Assainissement autonome» et à signer le marché à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 06 NOV. 1998

LE MAIRE  
Michel TAMAYA

